



Séminaire national « Orientation et insertion professionnelle »

Plénière sur le thème « les enjeux de la césure » du 6 juillet 2016

Compte rendu

1. Intervenants de la table ronde sur les enjeux de la césure

- Rachel-Marie Pradeilles – Duval, Chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante, DGESIP, MENESR
- Sophie Raisin, VP CFVU de l'université de Nice représentante du RESEAU Vice-Président CFVU
- Jean-Claude Piat, président de La COURROIE
- Sandrine Guérin, adjointe à la directrice à l'enseignement de l'Ecole des Ponts ParisTech/ CDEFI
- Armelle Godener, Directrice de la pédagogie Ecole de Grenoble de management représentant la CGE
- Dorian Colas, VP étudiant
- Stéphanie Delaunay, Directrice des affaires juridiques Université Paul-Valéry Montpellier III Présidente- fondatrice réseau JuriSup (réseau des affaires juridiques de l'enseignement supérieur)
- Sandrine Javelaud, Directrice de la mission éducation et enseignement supérieur / direction de l'éducation et de la formation MEDEF

2. Synthèse des échanges

Rachel-Marie Pradeilles – Duval

- Elle a rappelé les éléments de contexte de la loi stage et la circulaire sur la césure (le plan national de la vie étudiante).
- La loi stage a établi des dérogations à la limitation de la durée de 6 mois pour certaines formations dans les établissements. Il était nécessaire de clarifier les césures dans leur diversité. Cela permet de responsabiliser les étudiants et les établissements.
- La césure existe déjà (avant la circulaire). C'est une expérience majeure de maturité et de maturation du projet de l'étudiant.
- La césure est une suspension de la formation. Cela ne veut pas dire qu'elle ne contribue pas à la maturation du projet professionnel de l'étudiant.
- Les études de l'OCDE montrent que la France est le pays qui a les plus jeunes diplômés dans l'enseignement supérieur. Il faut favoriser l'esprit d'ouverture (à travers la césure) durant les études.
- La loi égalité et citoyenneté va permettre d'évaluer tout ce que l'étudiant apprend en dehors de sa formation. Il s'agit d'une transformation du raisonnement en termes de bloc de compétences.
- La question des 200 heures de formation pourrait être traitée de 2 manières :

- La loi sur le numérique permet de reconnaître les enseignements numériques dans les établissements d'enseignement supérieur
- Une réflexion est actuellement menée dans le cadre de la démarche simplification. Elle porte sur le volume de formation de 200h (possibilité de le réduire) et la possibilité de dispenser une partie à distance.
- Il est possible pour les doctorants de faire une année césure (arrêté doctoral).

Armelle Godener, Directrice de la pédagogie Ecole de Grenoble de management représentant la CGE

- La césure est une forte tradition dans les écoles. 90% des étudiants font une césure entre le M1 et le M2. En général elle prend la forme d'un stage en entreprise.
- C'est un élément du dispositif de formation. Elle permet de faire des allers-retours entre la théorie et la pratique et a deux principaux impacts sur l'orientation et les compétences.
 - L'orientation : elle permet par exemple à un étudiant de faire un choix entre le marketing et la vente, car dans l'entreprise il va découvrir les deux domaines et se positionnera par la suite par rapport à cette expérience. Pour les étudiants qui souhaitent développer leur start-up, elle permet de tester leurs idées et évaluer leur capacité à développer leur propre projet de création.
 - Les compétences : l'étudiant apprendra à avoir confiance en lui (savoir être et savoir-faire) et à constituer son réseau pour faciliter son insertion professionnelle par la suite.
- Après la césure, les étudiants ne sont plus les mêmes, ils savent juger la pertinence d'un cours par rapport à leurs besoins et projets. Ils se rapprochent plus des profils des étudiants en formation continue.
- Il y a un accompagnement de l'étudiant en césure (avant et pendant). La difficulté est celle du décret et des 200 heures de formation.

Sandrine Guérin, adjointe à la directrice à l'enseignement de l'Ecole des Ponts ParisTech/ CDEFI

- La césure correspond à des stages longs en entreprise de 3 mois à 1 an.
- Pour les étudiants qui partent à l'international, c'est une étape fondamentale. Ils développent une capacité d'autonomie.
- Le sujet majeur est celui des 200 heures de formation.

Sophie Raisin, VP CFVU de l'université de Nice représentante du RESEAU Vice-Président CFVU

- La césure correspond à une période de pause
- La césure est un outil qui favorise potentiellement l'insertion professionnelle.
- Peu d'universités ont mis en place des ECTS pour la période de césure (sauf dans le cas du service civique et de l'entrepreneuriat)

Jean-Claude Piat, président de La COURROIE

- Il y a un problème de vocabulaire : la césure est une année sabbatique. Elle ne favorise pas l'insertion professionnelle
- Il y a une déconnexion entre la formation et la césure
- Pour les étudiants, il est important de faire un bilan après une année de césure.

Sandrine Javelaud, Directrice de la mission éducation et enseignement supérieur / direction de l'éducation et de la formation MEDEF

- Il est important d'évaluer les pratiques dans les universités pour les employeurs.

- Nécessité d'évaluer et de valoriser les soft skills acquis pendant la période de césure
- Nécessité de construire des outils de valorisation des softs skills et de communication pour les entreprises, les familles et les étudiants

Stéphanie Delaunay, Directrice des affaires juridiques Université Paul-Valéry Montpellier III
Présidente- fondatrice réseau JuriSup (réseau des affaires juridiques de l'enseignement supérieur)

- Il y a un problème dans la lecture des textes liés à la loi stages
- Jurysup a publié en 2015 un FAQ¹ sur la loi stage
- Il est possible de faire un stage d'un an dans le cadre du dispositif ERASMUS

Dorian Colas, VP étudiant

- Il faut communiquer auprès des familles et du monde socio-économique sur l'année de césure et ses bénéfices durant la formation.

¹ http://www.jurisup.fr/download/faq_stages/FAQ_StagesJURISUP_v11.pdf